

RAFIQ, une association fondée en 2002, aide juridiquement des personnes de la région de Kansai qui reçoivent aucune aide et qui sont définies au terme de 'réfugié' selon 'la Convention de 1951 relative au statut de réfugié' et 'le Protocole de 1967'. Elle aide aussi des personnes qui trouvent des difficultés dans leur vies. Également elle passe les mots à propos de réfugié aux citoyens et fait des recommandations au gouvernement. Ses actions visent à faire le Japon, qui a ratifié 'la Convention de 1951 et le Protocole de 1967', jouer son rôle humanitaire dans la société internationale et protéger les droits fondamentaux et le bien-être des personnes. Tous les membres qui appartiennent à RAFIQ sont des volontaires et ne touchent aucune paye. Elle continue de s'engager sur cette mission de réfugié en tant qu'un des mouvements populaires.